

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Du 12 mai 2023 à 20 Heures

(Date convocation : vendredi 05 mai 2023)

L'an deux mille vingt-trois, le 12 mai, à 20 Heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Victor PROVÔT, Maire.
La séance a été publique.

Étaient présents: Mesdames Yvette ADAM, Chantal AUBERT, Céline BOULAY, Josette BRILLAND et Messieurs François DORDOIGNE, Thibault HOUVET, Cyrille PLOT, Victor PROVÔT, Florent ROY.

Étaient absents représentés :

M. SANCHEZ Mickael donne pouvoir à M. ROY Florent, Mme BAILLEAU Céline donne pouvoir à M. DORDOIGNE François et Mme GARNIER Françoise donne pouvoir à Mme BRILLAND Josette.



Monsieur le Maire ouvre la séance et constate si le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il doit être procédé à la nomination d'un Secrétaire désigné au sein du Conseil Municipal : **Mme AUBERT Chantal.**

Le Conseil Municipal adopte le compte-rendu du vendredi 14 avril 2023.



DÉLIBÉRATIONS

☞ Révision du loyer – 33 rue de la gare – appartement n°2

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à revoir le loyer selon le nouvel indice de référence des loyers (IRL), publié par l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques (INSEE). L'indice du 1^{er} trimestre 2023 s'élève à 3,49 % sur une année. Aussi, à compter du 1^{er} juillet 2023, le loyer serait de 403,65 € par mois au lieu de 390,04 €, actuellement, soit une augmentation de 13,61€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité le nouveau loyer 33 rue de la gare appartement n°2 à 403.65 € mensuel.

☞ Autorisation désherbage livres médiathèque (hors dons)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la médiathèque souhaite supprimer des ouvrages des rayons de la médiathèque de Thiron-Gardais, hors dons. Le but étant de renouveler au fur et à mesure les livres.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité le désherbage des anciens ouvrages de la médiathèque de Thiron-Gardais.

☞ **Autorisation occupation domaine public**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un crémier souhaite s'installer devant la mairie tous les vendredis soir de 17h00 à 20h00.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité qu'un crémier s'installe devant la mairie tous les vendredis soir de 17h00 à 20h00.

☞ **Autorisation de changement de destination d'un local commercial**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une demande d'autorisation de changement de destination d'un local commercial en habitation au 11 rue du commerce.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser le changement de destination d'un local commercial situé au 11 rue du commerce en habitation (meublé) à Thiron-Gardais.

☞ **Prime SICTOM 100€/mois pour un agent de la commune**

Le SICTOM souhaite verser une prime de 100€ par mois à un agent de la commune pour le récompenser de son investissement et de son travail à la déchetterie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, la prime versée par le SICTOM à un agent de la commune

☞ **Autorisation convention abbaye**

Monsieur le Maire rappelle l'intervention de Monsieur Éric Gérard, Président de la Communauté de Commune Terres de Perche, lors du Conseil Municipal du 10 mars 2023 relatif à la mise en place d'une convention de mandat entre la C.D.C et la Commune. Ce projet de convention a été présenté en sous-préfecture le 11 mai ainsi que le plan prévisionnel des dépenses. Avant que ce ne soit présenté en C.D.C, Monsieur Éric Gérard demande que la commune valide ce projet de convention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mandat relative à la restauration de l'abbaye, à l'unanimité.

☞ **Don d'un garage**

Monsieur le Maire a reçu une proposition d'un notaire de personnes qui souhaiteraient faire don de leur garage à la Commune de Thiron. Ce garage se trouve 36 rue des fossés. Il propose au Conseil Municipal de vérifier s'il y a des frais de notaire à prévoir suite à un don.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, le don d'un garage.



DIVERS

- Présentation du Plan local d'urbanisme intercommunal (P.L.U.I)



TOUR DE TABLE

Chantal AUBERT : Elle souhaite connaître les horaires du « Food Truck » situé dans les jardins de l'abbaye ? Réponse : Il est ouvert du mercredi au dimanche, de 10h00 à 18h00. Elle souhaite également savoir ce qu'est devenu le panneau de la cour aux pauvres. Réponse : Nous ne savions pas qu'il avait disparu. Il faudra demander aux services techniques.

Céline BOULAY : Elle confirme auprès de l'assemblée suite à sa demande au Conseil municipal dernier, que le chauffeur de car s'est bien garé un peu plus en contre-bas.

Cyrille PLOT : Il demande si le lampadaire rue de l'étang a été réparé. Réponse : voir avec les services techniques.

Il avertit qu'il s'est rendu à plusieurs reprises devant les conteneurs de recyclage et qu'ils étaient toujours remplis et donc inaccessibles. François DORDOIGNE, délégué au SICTOM, a répondu que le SICTOM avait un souci avec le chauffeur qui gère les levées des conteneurs. Le souci devrait être vite résolu.

Il avertit également qu'il y a un problème d'invasion de rats dans certaines rues. Monsieur le Maire a répondu qu'il fera appel au dératiseur.

Il demande également si le composteur proposé par le SICTOM est bien obligatoire le 1^{er} Janvier 2024. Pour le moment le composteur est fortement conseillé et il finira par l'être.

Thibault HOUVET : Il demande pourquoi les troncs des arbres qui ont été taillés à côté du terrain de tennis, n'ont pas été retirés totalement. Réponse : C'est le propriétaire qui a décidé, cela ne concerne pas la Commune.

Il fait une remarque par rapport à la gestion des tontes de la Commune, pourquoi tondre à des endroits où le public n'y a pas accès. Réponse : Il faut un minimum d'entretien pour les endroits non accessibles. Un plan de tonte doit être étudié par la Commission Fleurie.

Yvette ADAM : Elle prévient qu'elle assistera prochainement à une réunion du SMAR. Elle prévient également qu'elle a fait un point à la cantine au niveau des quantités et du gaspillage.

Florent ROY : Inter village à Souancé-au-Perche : remerciements au Comité des Fêtes et à la Commune de Souancé-au-Perche pour leur fête et jeux.

Il remercie également la Sécurité Civile pour leur intervention autour du terrain de tennis de la commune, qui a permis de protéger à l'avenir le terrain.

Il précise qu'un dossier « Label Fleurissement » a été fait et qu'il attend donc un retour. Il y a eu un bon investissement sur le dossier de Fabien ROUEIRE.

Il annonce qu'un nouveau commandant, Monsieur MARTIN Frédéric, remplacera Monsieur DOS SANTOS à la brigade de la Gendarmerie.

Il précise que du côté compatibilité, pour faciliter le travail du secrétariat et réduire le nombre de régies existantes, plusieurs modes de paiements seront proposés pour le règlement de la cantine scolaire une fois que les factures seront envoyées à la Trésorerie et que les relances d'impayés ne seront plus à la charge de la Mairie.

Il avait contacté URBAN VITALIZ pour qu'ils puissent faire une étude sur le garage marais et tous les autres bâtiments qui se dégradent.



Prochain Conseil le 09 juin 2023
La séance est levée à 22h39